



## Discours Vœux 2024 Didier Reveau, Président de la Communauté de communes

Notre Collectivité se caractérise par **trois marqueurs** majeurs :

- **1<sup>er</sup> marqueur, un tissu économique dense et diversifié** qui justifie son label « **Territoire d'industrie** » avec la CC de l'Anille et de la Braye.

Je reviendrai sur l'économie qui est l'ADN de notre EPCI.

- **2<sup>ème</sup> marqueur, avoir délégué deux de ses compétences obligatoires à des syndicats, le SMGV et le SYVALORM, et avoir pris peu de compétences optionnelles et facultatives** ; la dernière en date est celle de « France services » qui connaît un réel succès.
- **3<sup>ème</sup> marqueur, une situation budgétaire saine** ; cela n'est, évidemment, pas étranger aux deux premiers.

Notre Collectivité bénéficie de nombreux atouts au cœur d'un « **Pays d'art et d'histoire** » et d'un équilibre territorial entre son pôle urbain, ses pôles secondaires et ruraux.

Parmi ses 33 communes : 2 sont labellisées « **Petite Ville de Demain** », 1 « **Villages d'avenir** » et 1 autre « **Petite Cité de Caractère** ».

Pour autant, notre territoire n'est pas épargné par une offre de soins très fragile malgré les efforts des professionnels de santé ainsi que la présence d'un Centre hospitalier avec ses forces et ses faiblesses.

Plusieurs communes ont, d'ailleurs, pris des initiatives pour favoriser le maintien et si possible l'accueil, en particulier, de nouveaux médecins.

**En 2023**, nos actions se sont, à nouveau, articulées autour de **deux champs d'interventions** :

- **L'amélioration du quotidien** des élus et de nos concitoyens,
- **Une vision à un horizon plus lointain** avec des projets d'avenir.

**A) 9 Actions de proximité :**

- 1) La **compétence France Services** avec ses quatre sites pour être à proximité du plus grand nombre d'administrés,
- 2) La **Convention Territoriale Globale** en faveur de la petite enfance, l'enfance et de la parentalité ; avec là encore une volonté de travailler à l'échelle de bassins de vie,
- 3) Un « **Guichet Habitat** » proposant les aides d'une 2<sup>ème</sup> O.P.A.H. et celles de la **Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique**,
- 4) **2 Relais Petite Enfance** et leurs **ateliers dans les communes** toujours au plus près des **assistantes maternelles**, des **familles** et des **enfants**,
- 5) Une **grande compétition cycliste** à travers tout le territoire de l'Huisne Sarthoise,
- 6) Le **Festival de La Chéronne** et ses concerts dans les communes mais aussi **4 expositions à La Laverie**,

A souligner la remarquable **médiation** en direction de **près de 2.200 élèves des écoles, collèges et lycées**.

- 7) L'opération **Hébergement Temporaire chez l'Habitant** qui contribue à tisser du lien social entre hébergeurs et hébergés,
- 8) Les **appels à projet** pour identifier des emplacements de **bornes de recharge électrique** et favoriser des programmes d'**énergies renouvelables** notamment avec des ombrières,
- 9) Le partenariat avec **Initiative Sarthe**, **7 dossiers financés sur 6 communes**, **103K€ de prêts d'honneur accordés et 16 emplois** créés ou maintenus.

## **B) 9 Actions de long terme**

- 1) Le **PLUi** et les premières **modifications** dites de droit commun qui devraient être adoptées cette année,
- 2) Le **Schéma de COhérence Territoriale** porté par le Pays et réalisé avec la CC de l'Anille et de la Braye avec, désormais, le soutien du **CEREMA**,
- 3) Le **Règlement de Publicité Intercommunale** qui devrait être approuvé cette année,
- 4) L'**opération de soutien à l'installation/transmission** en agriculture proposée par la Région et menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

L'agriculture avec toutes ses composantes contribue à la vitalité de notre territoire lequel bénéficie d'une filière agro-alimentaire importante.

- 5) Les premiers travaux préparatoires au **transfert des compétences eau et assainissement**,
- 6) Les **1<sup>ères</sup> rencontres économiques du Perche Emeraude** sur le thème « L'innovation au service des entreprises » avec un sujet sur « l'Intelligence Artificielle »,
- 7) A la frontière entre l'économie et l'environnement, le **suivi d'une déclaration de projet** sur Montmirail et le **lancement d'une nouvelle** à Sceaux-sur-Huisne,
- 8) La **transition écologique** avec installation de LED dans nos bâtiments et sur nos parkings, de panneaux photovoltaïques sur la plateforme bois du Luart et d'ombrières sur les parkings mais aussi des audits énergétiques dans nos bâtiments qui seront suivis de travaux,
- 9) La mise en œuvre pour la 1<sup>ère</sup> année de notre **feuille de route** confiée à l'O.T. pour la **promotion des activités touristiques**.

En fin d'année, la délimitation des **zones d'accélération des énergies renouvelables** a mobilisé dans l'urgence les élus et les agents des communes en vue d'un débat en Conseil communautaire prévu ce 29 janvier.

Nous avons maintenu nos **interventions en faveur des investissements des communes à hauteur de 521K€** et participé au financement de la **construction du Centre de secours de Montmirail-Grééz et de l'extension de celui de Tuffé-Val-de-la-Chéronne**,

Nous contribuons, également tous les ans, au **fonctionnement du SDIS**, soit **541K€ en 2023**.

La construction du **futur centre aquatique** s'est poursuivie, son ouverture au public est prévue tout début 2025.

Le dossier d'**accessibilité de la gare de La Ferté** a été validé avec la **construction de deux ascenseurs sur la période 2024/2026**. Le financement est assuré à 50% par la Région, l'Etat et notre Collectivité se répartissant les autres 50%.

Notre EPCI participe directement au coût de la **collecte et du traitement des ordures ménagères**, soit en **2023 : 254K€**.

Enfin, nous avons commencé à déployer notre **politique de communication** avec la **marque « Perche Emeraude »** ; une **signalétique a été posée aux entrées de 32 communes et le sera bientôt sur les bâtiments communautaires qui seront ainsi mieux identifiés**.

**En 2024**, des dossiers conséquents avec des enjeux forts attendent les élus et les agents.

Je pense à l'attribution du **contrat de délégation de service public du centre aquatique** et à la poursuite des études préalables au **transfert des compétences eau et assainissement**.

Nous devons nous prononcer sur l'intérêt ou non d'une **Convention opérationnelle de mobilité** avec la Région et la CC de l'Anille et de la Braye ; préalablement, en concertation avec les acteurs économiques, la question de la **mobilité** et notamment du **co-voiturage** devra être finalisée.

Il nous faudra, aussi, prévoir l'**Opération de Revitalisation de Territoire** dans le prolongement du contrat Petite Ville de Demain.

Dans le domaine de la Culture nous accompagnerons les premières « **Escapades culturelles en Perche Emeraude** ».

Par ailleurs, une mission a été confiée au C.A.U.E. pour **végétaliser** la cour de **La Laverie** ce qui embellira ce site avant l'ouverture de la « **Micro-folie** » pour laquelle des travaux sont nécessaires.

Quant à la solidarité, outre le **déploiement des actions** de la **C.T.G.**, le **transfert**, sur le site de La Laverie, **du R.P.E.** de La Ferté devra être arrêté.

Nous soutiendrons l'organisation de la **dernière manche de la Coupe de France de cyclo-cross**.

Enfin, nous signerons avec la Région le nouveau **Contrat Régional Territorial doté de 1,730K€ pour la période 2024/2026**.

Venons-en à l'**économie** qui est l'**ADN de notre E.P.C.I.**

**En 2023**, nous avons cédé nos **deux derniers bâtiments** de Tuffé-Val-de-la-Chéronne, signé un **bail commercial** pour notre seul bâtiment encore disponible à LFB et délibéré pour la **vente de trois parcelles** l'une sur la Z.A. de Val Activ à Sceaux-sur-Huisne et les deux autres sur la Z.I. des Ajeux à LFB.

Nous avons, aussi, prolongé le **compromis GLP** avec qui on devrait signer cette année l'acte de vente de 33ha.

A la cérémonie des vœux 2023, je vous indiquais que ce dossier « suivait son cours en parallèle de nos démarches administratives et que cette implantation aura des incidences favorables sur l'emploi, la fiscalité ou bien encore pour des activités locales ».

Je conclusais cette cérémonie de vœux ainsi :

« Nous continuerons donc de **porter une ambition** pour l'Huisne Sarthoise et sa population. Pour cela, j'assume, pleinement, avec les élus une **priorité** : le **développement économique**. Nous l'avons toujours fait et beaucoup de territoires nous en envient les fruits. Ils nous permettent, effectivement, de mener des politiques équilibrées entre satisfactions des besoins du moment et préparation de l'avenir ».

Je n'ai évidemment pas un mot à changer à cette conclusion.

D'autant que depuis, nous avons poursuivi nos échanges avec la **société Barjane pour la cession d'une parcelle de 6ha**, tout en travaillant à faciliter l'**extension de 2 E.T.I.**, la **transmission de 2 P.M.I.** et l'**implantation d'une nouvelle**.

En parallèle, nous soutenons les activités artisanales avec la création d'une **entreprise du secteur du tourisme**, un projet de **bâtiment blanc de 300m<sup>2</sup>** et l'accompagnement du **développement d'un transporteur**.

Nous sommes, également évidemment, favorables à la construction de **bâtiments logistiques** n'en déplaise à quelques-uns.

Des arguments comme ceux que l'on entend aujourd'hui n'auraient pas permis l'installation et le développement des entreprises implantées au Coutier.

Réunies elles représentent, en effet, au moins 60.000m<sup>2</sup> construits plus des surfaces de parking publics et privés et des voies de circulation.

Or, vous en conviendrez, ces entreprises et tant d'autres ont largement favorisé l'expansion de notre territoire.

Notre tissu économique est riche d'activités de production dont beaucoup sont innovantes, de sous-traitants à forte valeur ajoutée et de PME.

Ce tissu peut se renforcer par des activités de logistique nécessaires à de nouveaux acteurs économiques et à la réindustrialisation au plan national.

Ainsi, dans une relation de confiance, des investisseurs ont choisi notre territoire dont ils ont évalué les atouts afin de s'y implanter pour s'y développer.

La **société GLP** gère, déjà, 58 plateformes soit 1,7 millions de M<sup>2</sup> d'actifs et prévoit 300.000M<sup>2</sup> supplémentaires dont **126.000M<sup>2</sup> au Coutier**, soit un **investissement de plus de 100M€**.

Vous en connaissez beaucoup d'investisseurs qui se lancent dans un tel programme pour des activités qui seraient dépassées selon les commentaires de certains contestataires ?

Les mêmes considèrent que 126.000 M<sup>2</sup> seraient par principe néfaste !

Pour être précis, il s'agit de 2 bâtiments composés de 12 et 8 cellules identiques et de 10 espaces administratifs divisibles en 2.

Potentiellement ce sont 20 locataires différents occupant chacun 6.300 M<sup>2</sup> qui pourraient s'installer dans ces bâtiments.

A noter que pour la construction de **20 bâtiments indépendants de 6.300 M<sup>2</sup>, aucune demande environnementale** « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement » et « Installation, Ouvrages, travaux et activités » ne serait nécessaire **pas plus qu'une enquête d'utilité publique** ne s'imposerait.

Qui peut, raisonnablement, croire que 20 bâtiments indépendants non soumis à des autorisations et sans aucune obligation seraient plus respectueux de l'environnement que le programme GLP ?

Concernant la question de l'**écologie**, GLP s'engage, notamment, à **végétaliser 5ha et à sanctuariser une zone dite « humide » de 2ha.**

Cet **espace naturel de 7ha soit 21% de la parcelle** pourra accueillir une **faune et une flore plus diversifiées qu'actuellement** ; il offrira, de ce fait, une **biodiversité plus riche.**

Quant au **trafic camion 98% arrivera par l'A11 et repartira par l'A11.** En outre, 45 parkings poids lourds sont prévus et chacun des bâtiments disposera d'un poste de garde ouvert 24h/24 pour éviter des stationnements à l'extérieur.

Enfin, **550 places véhicules légers** sont prévues ; quel serait l'intérêt d'en créer autant pour seulement quelques emplois au demeurant mal payés toujours selon les mêmes opposants ?

Cet à priori sur des postes précaires est non fondé ; la **logistique requiert des compétences dans de nombreux métiers dont certains hautement qualifiés.**

La réalité est que **notre bassin de vie profitera de retombées sociales et fiscales** liées à des créations d'emplois directs et indirects et aux investissements réalisés.

Des familles nouvelles arriveront. Elles apporteront de la vitalité dans les écoles, collèges et lycées et garantiront la pérennité des services publics.

Elles seront profitables aux activités commerciales, artisanales et des PME locales.

Le financement des politiques publiques nécessite des ressources ; le développement économique y contribue largement.

Il est, aussi, notre meilleure assurance pour continuer d'aider l'investissement des communes et d'alléger leurs dépenses de fonctionnement par des services communs ou bien mutualisés.

C'est, également, une garantie pour maintenir des taux d'impôts stables et modérés tout en percevant un produit fiscal augmenté du fait d'une base imposable plus élevée.

Notre responsabilité, quelles qu'en soient les difficultés, est de renforcer l'attractivité de notre territoire afin de préserver son dynamisme au service d'une réelle qualité de vie.